

**RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**

-----  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**  
-----

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE  
L'INNOVATION**  
-----

**AUTORITÉ NATIONALE D'ASSURANCE QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**



|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE DU<br/>PROGRAMME DE MASTER DROIT DES AFFAIRES<br/>ET FISCALITE DE L'UNIVERSITE DU SAHEL</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**L'équipe d'évaluation :**

- Pr. Mbissane NGOM, Président
- Dr. Mohamadou BOYE, Membre
- M. El Hadji Alioune Diop, Professionnel, Membre

**Signature**

**Pour l'équipe, le président**

**Janvier 2025**

## SOMMAIRE

|                                                                                            |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Présentation de l'EPES et du programme évalué.....</b>                               | <b>3</b>  |
| <b>2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation.....</b>                                       | <b>4</b>  |
| <b>3. Description de la visite sur le terrain .....</b>                                    | <b>4</b>  |
| <b>4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup .....</b> | <b>5</b>  |
| <b>5. Points forts du programme .....</b>                                                  | <b>13</b> |
| <b>6. Points faibles du programme .....</b>                                                | <b>14</b> |
| <b>7. Appréciations générales du programme.....</b>                                        | <b>14</b> |
| <b>8. Recommandations à l'Etablissement .....</b>                                          | <b>15</b> |
| <b>9. Proposition de décision : .....</b>                                                  | <b>15</b> |

## **1. Présentation de l'EPES et du programme évalué**

L'Université du Sahel a été créée avec l'autorisation de l'État du Sénégal en 1998 par décision 00427 du 29 juin 2000. C'est un établissement privé d'enseignement supérieur doté d'une personnalité juridique. Elle est dirigée par un Conseil d'Administration, avec à sa tête un Président. Elle compte trois facultés administrées chacune par un doyen et huit départements. Les enseignements sont orientés vers des formations à caractère fondamental et professionnalisant qui débouchent sur l'obtention d'un diplôme de Licence ou de Master.

Depuis sa création, l'UNIS a délivré les diplômes universitaires classiques que sont le DEUG, la licence et la maîtrise. À partir de 2004, dans le souci d'harmoniser avec ce qui se fait à l'international, l'Université du Sahel a adopté le système LMD (Licence-Master-Doctorat) dont les principaux objectifs visent la mobilité des étudiants et des enseignants, mais aussi l'harmonisation des diplômes et l'accès du savoir à tous. Depuis lors, l'Université confère à ses étudiants deux grades : la Licence et le Master.

Depuis 2017, l'Université du Sahel est habilitée à délivrer, dans le cadre du système LMD, les diplômes suivants : Licences en sciences économiques, en physique et chimie, en informatique, en droit privé, en droit public et Masters en droit des affaires et fiscalité, en droit des activités maritimes, en relations internationales et en administrations publiques.

La gestion des affaires socio-pédagogiques et administratives intervient à travers les instances suivantes :

- Le Conseil d'Administration ;
- Le Conseil Académique ;
- Les Commissions Pédagogiques des Facultés ;
- La Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ) ;
- Le Centre d'Employabilité Francophone (CEF).

Les différentes facultés avec leurs départements de l'Université du Sahel sont les suivantes :

- **La faculté des Sciences et Technologies**
  - Le département de physique-chimie ;
  - Le département de mathématique-informatique ;
  - Le département de biologie-géologie.
- **La faculté des Sciences Juridiques et Politiques**
  - Le département de droit privé ;

- Le département droit public ;
  - Le département de sciences politiques.
- **La faculté des Sciences Économiques et de Gestion**
- Le département de sciences économiques ;
  - Le département sciences de gestion.

## **2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation**

L'auto-évaluation du programme Master Droit des Affaires et Fiscalité, initiée par la Direction de l'UNIS a débuté le 19 janvier 2024 pour prendre fin le 31 août 2024 avec les membres de la CIAQ, les Doyens de facultés, les Chefs de départements, les PER, les PATS, les membres du Conseil Académique et les étudiants. Le rapport d'auto - évaluation du programme du Master Droit des Affaires et Fiscalité a été fait en conformité avec les standards de l'ANAQ-Sup. Il a mis en avant certains manquements auxquels une évaluation périodique doit permettre de remédier.

Concernant le fond, le document répond globalement aux différents champs et standards du référentiel de programme. L'analyse faite au niveau des différents champs d'évaluation est aussi descriptive que statistique. Les données statistiques fournies sont assez récentes. Ainsi un effort a été fait pour la mise à jour des informations.

## **3. Description de la visite sur le terrain**

La séance d'entretien avec les autorités de l'établissement a débuté à 10 h 20 par une rencontre avec tout le personnel de l'Université du Sahel conduit par les membres et le Responsable du Comité de Pilotage d'auto-évaluation du programme de Master Droit des Affaires et Fiscalité. Le Responsable a prononcé quelques mots de bienvenue à l'endroit de la délégation des experts avant de procéder à la présentation de sa structure. Il a décrit précisément le choix pédagogique fait par l'Université du Sahel dans le cadre du Master Fiscalité – Droit des Affaires, avec une formation de Juristes ayant des aptitudes opérationnelles renforcées en Fiscalité. Il a terminé par une description du programme à évaluer, le Master Fiscalité – Droit des Affaires proposé à l'Université du Sahel.

La délégation des experts s'est entretenue avec les différentes composantes que sont les enseignants, le personnel administratif technique et de service et un groupe d'étudiants. L'échange avec les étudiants a été très fructueux. Ils ont pu donner leurs avis à travers des

discussions assez animées entre eux. Il a permis de collecter des informations plus complètes sur la formation. Par la suite, la délégation des experts a effectué la visite des locaux. Après celle-ci, vers 14h30, les experts se sont retirés dans la salle aménagée pour les recevoir. Ils ont échangé sur les premiers constats par rapport au programme et aux locaux.

Vers 15h30, la délégation a fait une restitution orale en présence de toute la direction administrative de l'Université du Sahel. Cet entretien a permis de faire ressortir les premiers éléments d'appréciation en termes de points forts, points faibles et d'aspects à améliorer sous forme de recommandations. La mission a pris fin vers 16 h 30.

#### 4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

| <b>Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Standard 1.01 : Le programme d'études est régulièrement dispensé</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <p>Le programme de <b>MASTER DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITE</b> est régulièrement déroulé depuis sa création. Les PV de délibération fournis en annexes sont assez récents pour fournir des indications sur les effectifs et la régularité de la formation depuis cette date et surtout le nombre de promotions. Les entretiens avec les étudiants ont permis de pallier en partie cette difficulté. En effet, nous avons pu constater la présence de promotions récentes et anciennes. La maquette est structurée conformément au système LMD. Divers documents et procédés liés à la communication autour de cette filière sont mis en œuvre pour expliciter l'offre faite aux titulaires de la Licence ainsi que les prérequis nécessaires pour accéder au <b>MASTER DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITE</b>.</p> <p><b>Appréciation globale sur le standard : ATTEINT</b></p> |
| <b>Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <p>L'Université du Sahel a fait le choix de la multidisciplinarité. Dans ce cadre, les objectifs du <b>MASTER DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITE</b> formulés à travers la recherche d'une double compétence en Droit des Affaires et Fiscalité sont en parfaite cohérence. Et les maquettes et syllabi montrent une présence importante des matières garantissant une double compétence en Droit et en Fiscalité. Toutefois, certaines matières essentielles comme la Fiscalité Sectorielle c'est-à-dire liée au secteur extractif et les Droits d'Enregistrement devront être rajoutées pour compléter la formation des fiscalistes. De même, le choix d'enseigner la plupart des matières Droit des Affaires ne permet pas l'identification claire du profil de juriste</p>                                                                                                    |

recherché. En effet, la pertinence d'enseigner le Droit International Privé ne se justifie pas pour un Juriste d'Affaires ou Fiscaliste.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT.**

**Standard 1.03 : Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.**

Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique. Pour y parvenir, il intègre des professionnels dans le corps professoral. Parmi les moyens déployés par le programme pour maintenir le contact avec le milieu socio-économique et la communauté, il faut souligner l'existence du Centre d'Employabilité Francophone mis en place par l'Université du Sahel. Cette structure a pour objectif de mettre les étudiants en relation avec les professionnels pour qu'ils assurent leur formation à l'employabilité et à l'auto-employabilité à travers des modules de soft skills (développement personnel, techniques de recherche d'emploi, l'entrepreneuriat numérique, etc.) constitue un atout supplémentaire. Il faut peut également souligner la participation des étudiants aux activités de service à la communauté (SAC), à travers leur amicale. En effet, chaque année, les étudiants organisent des séances de don de sang au bénéfice du Centre National de Transfusion Sanguine, de dons de produits sanitaires à l'intention des pensionnaires de la Maison d'Arrêt et de Correction de Liberté 6, et de dons de vêtements aux nécessiteux des zones déshéritées dans les quartiers voisins de l'Université.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

## **Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité**

### **Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés et communiqués à toutes les personnes concernées.**

L'organigramme de l'Université du Sahel fait apparaître clairement les différentes structures de la Gouvernance Administrative et Pédagogique. Les missions de chaque structure ainsi que ses membres sont définies. Toutes les décisions administratives centrales émanent du Conseil d'Administration et ou du Président de l'Université. Elles passent par les directions qui se chargent de leur diffusion par correspondances écrite, email, affiche, amphi de rentrée, site de l'Université.

Quant aux processus décisionnels sur la pédagogie, dépendant de leur importance, ils sont en général pilotés par la CIAQ ou la commission pédagogique, et validés par le Conseil académique. Ils font l'objet de diffusion au même titre que les décisions administratives.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT.**

### **Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.**

Le rapport d'auto-évaluation souligne une implication de l'ensemble du personnel enseignant et de recherche dans la conception et le développement de l'Assurance Qualité du programme d'étude. Il faut relever le nombre d'enseignants permanents à l'Université du Sahel. En effet, le ratio permanents/vacataires est assez satisfaisant. Ceci favorise une participation active aux processus décisionnels. En outre, il faut souligner que l'on note une implication des étudiants à travers le processus d'évaluation des enseignements matérialisé par un rapport d'écoute.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT.**

### **Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.**

L'Université du Sahel a créé une Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ). Cet organe comprend un Coordinateur, des représentants de PER, PATS et étudiants. Depuis lors, la CIAQ joue un rôle de plus en plus considérable dans la conception, le déroulement et le suivi des programmes de l'UNIS. Une cellule d'assurance qualité a été mise en place. Elle a travaillé sur l'évaluation interne du programme de **MASTER DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITE** à l'Université du Sahel.

Le dispositif mis en place comprend la CIAQ qui est le principal organe chargé de la mise en œuvre de la politique d'assurance qualité de l'établissement. Cet organe est mis en réseau

avec l'assemblée de département, la commission pédagogique, le conseil académique ainsi que les directions et services. La CIAQ dispose d'un local équipé et autres moyens de travail. Elle a mis en place un calendrier de travail qui comprend un programme à exécuter (séminaires, visites, auto-évaluation des infrastructures, des moyens didactiques, des enseignements etc.).

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT.**

### **Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques.**

**Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.**

La maquette du **MASTER DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITE** est conforme aux standards LMD avec quatre semestres de trente crédits chacun. Le Travail Personnel de l'Etudiant est bien mis en lumière avec un volume horaire conséquent égal à celui des Cours et Travaux Dirigés réunis. Les matières transversales comme l'anglais recommandées par le REESAO sont prises en compte.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT.**

**Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.**

**Le MASTER DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITE** a pour objectif de former des étudiants dotés d'une double compétence en Droit des Affaires et Fiscalité. Dans ce cadre, les matières fondamentales en rapport avec l'objectif de formation sont présentes. Dans le cadre du Droit des Affaires, il faut déplorer justement la présence de toutes les matières essentielles avec une tendance à l'exhaustivité faisant apparaître une formation trop généraliste à l'encontre de la vocation de spécialisation. En fonction du profil de juriste d'Affaires choisi par l'Université du Sahel, la présence de certaines matières ne s'avère pas nécessaire. En effet, les matières comme la philosophie du droit, l'histoire du droit des affaires et le droit international privé ne contribuent pas à former des juristes fiscalistes opérationnels. Il faudra impérativement faire le choix des matières fondamentales pour un juriste d'affaires.

**Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT.**



**Standard 3.03 : Les conditions d’obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.**

La procédure à suivre pour le passage en M2 et l’obtention des diplômes est spécifiée dans le règlement des examens à l’Université du Sahel. Les conditions et modalités d’obtention des attestations de réussite et d’autres papiers administratifs sont consignées dans un Règlement des études et charte des examens. L’Université du Sahel précise les conditions de validation du cursus, d’obtention des extraits pédagogiques (attestations, diplômes académiques). Elles sont réglementées et portées à la connaissance de tous. Les étudiants ont la possibilité de consulter leurs copies, et de faire des réclamations, au besoin. Les réclamations sont traitées par l’administration ou l’enseignant indiqué ; une suite est donnée et communiquée aux concernés.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT.**

**Standard 3.04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n’hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.**

Le programme suit attentivement la progression des étudiants en **MASTER DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITE**. Les statistiques annuelles sont disponibles, elles montrent des taux de réussite avoisinant en 2020/2021 85,71% passant par 100% en 2021/2022 puis 96,15% en 2022/2023 et 89,47% en 2023/2024. Ce taux connaît une tendance baissière même s’il est toujours satisfaisant.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT.**

| <b>Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Standard 4.01 : L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <p>Le corps enseignant est composé en majeure partie de Docteurs d'Etat, de Maîtres de Conférences, de Professeurs et de professionnels. Ce qui correspond aux normes du CAMES réservant les cours au Professeurs de Rang A ou au moins à des Docteurs. A ce niveau le <b>MASTER DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITE</b> respecte les conditions fixées par le CAMES. En outre, le système LMD exige la présence de professionnels parmi le personnel enseignant. Dans ce cadre, l'Université du Sahel est en accord avec les textes. Il faut souligner, l'effort constaté par rapport au nombre d'enseignants permanents. L'UNIS a aussi instauré des programmes sociaux et des types d'émulation (jetons de présence, récompense de l'enseignant parrain de promotion) pour renforcer la stabilité du corps enseignant.</p> <p><b>Appréciation globale sur le standard : ATTEINT.</b></p>                                                                                                                                           |
| <b>Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <p>Cette répartition doit être définie dans les statuts des enseignants du supérieur notamment au travers de la loi 81/59. L'Université du Sahel a formalisé les indications sur la répartition des charges horaires concernant l'enseignement, la recherche, et l'administration. Elles sont spécifiées dans les cahiers de charges pour le cas des enseignants permanents. Dans les contrats de vacation, il est difficile de développer des activités de recherches et d'expertise avec des enseignants non rattachés exclusivement à l'institution. Pour les Professeurs avec statut de permanent la charge hebdomadaire d'enseignement est de cinq (5) heures. Pour les enseignants permanents avec rang de maître de conférences, la charge hebdomadaire d'enseignement est de six (06) heures de CM ou huit (08) heures de TD/TP Pour les assistants permanents la charge hebdomadaire est de neuf (09) h de TD ou 12 h de TP ; ou sept (07) h de cours.</p> <p><b>Appréciation globale sur le standard : ATTEINT.</b></p> |
| <b>Standard 4.03 : La mobilité du PER est possible.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <p>Il n'existe pas d'accords sensés permettre la mobilité des enseignants. Pour l'instant, cette mobilité ne constitue pas une réalité pour le PER. La proportion des enseignements assurée par les permanents est environ de 10% au cycle Master. La proportion restante est assurée par des vacataires venant pour la plupart des universités publiques et du monde professionnel.</p> <p><b>Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT.</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

| <b>Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <p>Les conditions d'admission sont bien précisées à travers les procédures d'information mises en place au niveau de l'Université du Sahel avec une procédure de pré-sélection et sélection. Ainsi le programme de <b>MASTER DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITE</b> est accessible ouvert à tout titulaire des diplômes suivants en droit ou de gestion : Diplôme de BAC+3 (Licence) ou Diplôme de BAC+4 et BAC+5. Cette information est publiée sur différents supports.</p> <p><b>Appréciation globale sur le standard : ATTEINT.</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <p>Il n'y a pas de mesures discriminatoires aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Seul le mérite est le point de distinction entre étudiants. L'institution garantit l'égalité des chances hommes/femmes dans tout le dispositif de recrutement, de formation et d'évaluation. Cette dernière étant anonyme.</p> <p><b>Appréciation globale sur le standard : ATTEINT.</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <p>La mobilité des étudiants, notamment sur l'international, est fortement recommandée. Des dispositions sont prises dans la conception et le déroulement du programme donnent aux étudiants la possibilité d'une mobilité au plan national et international. En effet, l'Université du Sahel compte beaucoup d'anciens étudiants qui poursuivent ou qui ont terminé leurs études dans les universités sénégalaises (UCAD, UGB, UIDT), africaines, françaises, ou américaines. Ses programmes reçoivent aussi d'autres étudiants ayant quitté d'autres institutions pour compléter leur cycle. Mais ces mesures ne correspondent pas à la mise en œuvre de la mobilité telle que conçue par le système LMD. La mobilité doit permettre à l'étudiant de séjourner un semestre ou une année dans un autre établissement. Ce n'est pas le cas à l'Université du Sahel.</p> <p><b>Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT.</b></p> |
| <b>Standard 5.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <p>Le programme de <b>MASTER DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITE</b> dispose d'une équipe pédagogique en nombre suffisant pour couvrir les besoins en encadrement des étudiants pour la recherche et la rédaction de leurs mémoires. Chaque étudiant est affecté à un enseignant encadreur de commun accord entre les deux parties. Dans le cadre de cette collaboration, le choix du sujet est effectué à temps au semestre 2 ou tout au début du semestre 3. Une</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

planification du travail (brainstorming, méthodologie, recherche, rédaction, rencontres périodiques entre l'encadreur et l'étudiant) est mise en œuvre. Un suivi de l'exécution de la programmation est assuré par la faculté et l'administration pour éviter des périodes de relâchement et de retards. L'administration et la scolarité sont bien structurées avec une organisation et un matériel garantissant des services adaptés aux étudiants. Ceux-ci ont exprimé une satisfaction dans ce domaine lors des entretiens. Il existe aussi une organisation pour l'accueil et l'orientation des étudiants.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT.**

**Standard 5.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.**

L'UNIS a mis en place dans ses locaux un centre d'employabilité francophone (CEF+) en partenariat avec l'AUF. Ce centre a déroulé un certain nombre de modules de formation pour les étudiants du programme en soft skills (techniques de recherche d'emploi, développement personnel, rédaction de CV et de lettre de motivation, prise de parole en public et entrepreneuriat numérique). L'accompagnement des apprenants en vue de leur insertion professionnelle se fait par :

- L'appui de la candidature des étudiants à un stage en entreprise ;
- L'organisation de séminaires ou de fora entre les apprenants et leurs professeurs ou entre les étudiants et les professionnels ;
- La mise à disposition de documents relatifs à une meilleure connaissance du tissu économique ;
- La mise à disposition d'informations relatives aux concours.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT.**

| <b>Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Standard 6.01 : Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <p>L'Université du Sahel a ses propres locaux spécialement conçus et construits pour abriter une institution académique. Cet espace est situé au quartier résidentiel de Mermoz à Dakar. Il comprend deux immeubles de six niveaux chacun d'une surface bâtie de 6.000 m<sup>2</sup>. Cette infrastructure abrite des amphithéâtres, des salles de cours, des laboratoires, une bibliothèque, des bureaux, des salles d'informatique, une supérette, un restaurant et plusieurs toilettes pour le PER, le PATS et les Étudiants. Actuellement, la capacité d'accueil de l'Université est de 20.000 étudiants. L'Université dispose d'une bibliothèque de 3000 monographies et de presses universitaires avec 1000 numéros d'ISBN. L'Université dispose d'un service médical dirigé par un médecin généraliste</p> <p><b>Appréciation globale sur le standard : ATTEINT.</b></p> |

## **5. Points forts du programme**

Pour une synthèse, nous avons classé les points forts selon les deux niveaux que sont le programme d'études et les infrastructures.

### **a) Le programme d'études**

- Les matières transversales comme l'anglais recommandées par le REESAO sont prises en compte ;
- Les matières juridiques essentielles comme les techniques sociétaires, le droit des entreprises en difficultés, les contrats spéciaux, le droit du financement et la fiscalité sont prises en compte ;
- La préparation de l'étudiant au marché du travail apparait avec les forums des métiers, conférences, le mémoire professionnel ;
- Multidisciplinarité de la formation en **MASTER DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITE** ;
- Existence d'une CIAQ cellule Qualité ;
- Le corps enseignant est composé d'universitaires avec des Rang A et de professionnels
- Existence d'une Direction Développement en charge de l'Insertion
- La maquette est conforme au système LMD
- Le Travail Personnel de l'Etudiant est bien mis en lumière avec un volume horaire conséquent égal à celui des Cours et Travaux Dirigés.

## **b) Les infrastructures**

- ✓ Des salles de TD bien équipées et aérées mettant dans de bonnes conditions les étudiants ;
- ✓ Des salles de cours en nombre suffisant et un Amphithéâtre ;
- ✓ Des salles d'informatique en nombre suffisant et bien équipées ;
- ✓ Du personnel d'appoint pour la gestion des salles et des équipements (reprographie, maintenance, bibliothèque) ;
- ✓ Bibliothèque bien équipée ;
- ✓ Toilettes fonctionnelles.

## **6. Points faibles du programme**

De manière analogue, les points faibles sont seulement concentrés sur le programme. Les infrastructures sont satisfaisantes. Au niveau du programme d'études, certains points faibles sont surtout des points à améliorer pour hisser l'établissement à des niveaux plus élevés d'assurance qualité. D'autres nécessitent par contre d'y remédier.

- L'absence d'enseignants permanents en nombre suffisant ;
- L'absence de matières liées au droit des TIC : Droit du numérique, Données personnelles ;
- L'absence de matières comme la fiscalité sectorielle et les Droits d'Enregistrement ;
- L'existence de matière sans intérêt pour la formation du juriste fiscaliste : Droit Privé Fondamental, Transport Logistique, droit des assurances.

## **7. Appréciations générales du programme**

Notre évaluation externe a porté sur le programme d'études sanctionné par le **MASTER DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITE**. C'est une formation multidisciplinaire offrant une double compétence en Droit des Affaires et Fiscalité. L'Université du Sahel a une gouvernance académique et un fonctionnement administratif de bonne facture régis par les décrets portant organisation et fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur privé au Sénégal. L'Université du Sahel propose une offre de formation intéressante à travers le **MASTER de FISCALITE-DROIT DES AFFAIRES**. Ce Master prend en considération les besoins des Banques, Compagnies d'Assurances, Cabinets d'Expertise et Entreprises.

L'équipe académique et pédagogique est qualifiée et en nombre suffisant. Les équipements pédagogiques sont appropriés pour le déroulement du programme d'études mais devraient être renforcés et régulièrement renouvelés pour s'adapter à l'évolution constante des technologies.

Le programme d'études **MASTER FISCALITE-DROIT DES AFFAIRES** obéit globalement aux normes du système LMD et a sorti plusieurs promotions de diplômés. Mais L'Université du Sahel devra veiller à augmenter le nombre d'enseignants permanents. Elle devra aussi impérativement diminuer le montant des pénalités exigées aux étudiants.

## **8. Recommandations à l'Etablissement**

L'équipe d'experts recommande :

- ✓ l'introduction des matières essentielles en fiscalité absentes de la maquette : fiscalité sectorielle et les Droits d'Enregistrement ;
- ✓ la suppression des matières non essentielles pour un Juriste-Fiscaliste
- ✓ l'introduction de matières liées aux TIC : Droit du numérique, Droit de la protection des données personnelles;
- ✓ l'augmentation du nombre d'enseignants permanents.

## **9. Proposition de décision :**

- ACCREDITATION.